

**CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVILLY EN ARGONNE
PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 21 OCTOBRE 2025**

Ouverture de séance à 20h00 sous la Présidence du Maire Alain JEANNESSON

Membres présents : M. JEANNESSON Alain, M. JOLY Nicolas, M. BONTEMPS Joel, Mme CHARLENT Ghislaine, M. FERAUX Guy, DETANTE Florian

Pouvoirs : M. ROUSSEL Claude à M. JOLY Nicolas

Absents et excusés : Mme ROUSSELOT Marie-Christine, M. JACQUEMET Vincent, M COLLET Damien

Secrétaire de séance : Mme CHARLENT Ghislaine

En ouverture de séance, le Maire demande que soit ajouté à l'ODJ les points suivants : n°3 contrat agent technique, n°4 Décisions modificatives au budget. L'assemblée est d'accord.

ORDRE DU JOUR

1-FORET

Affouages 2025/2026

Marquage des coupes 2025/2026

2-Mise en sécurité RD998

3-Contrat agent technique

4-DM

5-Divers/Informations

Le procès-verbal de la réunion en date du 1^{er} juillet 2025 a été approuvé par l'ensemble des conseillers.

1- FORET

➤ **AFFOUAGES 2025/2026**

Afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune, selon l'article L 243 alinéas 1-2-3 du Code Forestier ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » provenant des parcelles 28, 30, 31, 36 et 37 et diverses selon les modalités suivantes :

- **L'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité des 3 garants désignés suivants selon l'article L 241.16 du Code Forestier :**

- FERAUX GUY
- JOLY NICOLAS
- JEANNESSON ALAIN

- **L'inscription aux affouages est ouverte jusqu'au 21 novembre 2025 à 12h00.**
- **Le tirage au sort se tiendra en mairie, le 12 décembre à 17h00.**

Présence obligatoire des affouagistes (ou se faire représenter) et fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

- **Le prix du stère : de 1 stère à 30 stères : 7€**
- **Au-delà de 30 stères : 10 €**
- **L'exploitation de la portion (y compris enstérage) doit être terminée pour le 01/05/2026, vidange au 30 octobre 2026.**
- **Après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L243.1 du Code Forestier ;**

➤ **MARQUAGE DES COUPES 2025/2026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour l'année 2026 sur la proposition de l'ONF et de l'aménagement de notre forêt :

- **Vente sur pied dans les parcelles 8i ,14J et 32c**

- **Vente en bois façonné des parcelles 10r ,11r et 15u,**

2-MISE EN SECURITE RD998

Le maire explique qu'il est souvent sollicité par M PETITPAS depuis l'accident mortel cet été qui a fissuré son habitation. Il est nécessaire de sécuriser le virage et de faire ralentir les automobilistes à l'entrée d'agglomération.

Un comptage a été réalisé par les services du département du 02/09/2025 au 08/09/2025, il en ressort que + de 1000 véhicules passent chaque jour. M le Maire et son 1^{er} adjoint se sont rendus sur place en présence avec M BARDEROT de l'ADA Verdun afin de trouver comment faire ralentir les voitures. La pose de glissières a été refusées, au motif qu'elle provoquerait un rétrécissement de la chaussée et un manque de visibilité en sortant du chemin communal vers le dépôt des végétaux.

Le maire a proposé d'avancer le panneau « entrée en agglomération » avant le virage, le responsable de l'ADA est favorable à cette idée (50km/h à partir du panneau).

L'entretien de surface du pont serait à charge de la commune mais pas l'ouvrage qui reste propriété du département.

Il sera nécessaire d'annoncer le virage dangereux et implanter la signalisation obligatoire, panneaux (panneau 50km/h en amont de 150m.). Le département est favorable à la pose de flashes dans le dernier virage. Un conseiller signale que la haie place du 15 août est trop haute et cache la visibilité lorsque l'on sort des containers à verre pour rejoindre le village. Il faudrait la rabaisser d'au moins 40-50cm pour voir les véhicules arrivant de Clermont en Argonne.

Contact sera pris avec la société EST GIROD de Fains Veel pour la signalisation verticale et horizontale de cette modification d'entrée en agglomération.

3-CONTRAT AGENT TECHNIQUE

Le contrat de notre agent touche à sa fin le 15 décembre prochain. Après réflexion, le conseil décide à l'unanimité de créer un poste non permanent pendant 12 mois afin de pouvoir maintenir l'emploi. La prochaine équipe municipale sera ainsi libre de ses choix.

Après délibération, les conseillers votent à l'unanimité des présents la création d'un emploi non permanent de 12 mois pour accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique, échelon 10, IB 419, IM 377 à temps complet.

4-DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2025

- Un contrôle financier fait apparaître un déséquilibre dans les recettes d'investissement, il est nécessaire de prendre une DM afin de rétablir l'équilibre.

Le CM vote la DM comme suit à l'unanimité des présents :

BUDGET COMMUNE FONCTIONNMENT		BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT	
CHAP 011		001	
c/615221	-3430€		+3430€

- Il apparait qu'il manque 299€ pour le reversement du FNGIR 2025,

Le CM vote la DM comme suit à l'unanimité des présents :

BUDGET COMMUNE FONCTIONNMENT		BUDGET COMMUNE FONCTIONNMENT	
CHAP 011		CHAP 73	
c/615221	-300€	c/739221	+300€

5-INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Service des eaux/ une fuite sur le réseau a été réparée par l'entreprise DROUET, rue Sœur Gabrielle. La consommation d'eau a été ramenée de 50/55m³/jour (fin août) à 35/40m³/jour (en septembre).

L'entretien du périmètre immédiat de nos 3 sources a été effectué par l'association VDBI en septembre.

La dernière subvention du dossier interconnexion au titre de la DETR 2021 a été perçue cette semaine, soit 112 967€. Les formalités durant les travaux n'ayant pas été effectuées expliquent ce retard.

Vidéoprotection/ la mise en service prend du retard suite à attente de l'autorisation par ENEDIS pour pose sur leurs poteaux béton et les démarches de téléprocédure afin d'obtenir l'autorisation préfectorale du visionnage des images. La commission préfectorale se réunira le 28 novembre prochain.

Le maire informe les conseillers que l'opérateur SFR/BOUYGUES TELECOM recherche sur notre territoire une zone d'implantation pour accueillir une antenne relais et offrir le service de très haut débit « 4G fixe ». La seule possibilité est d'implanter cette antenne dans un terrain privé au-dessus du château d'eau.

Logement communal/ le locataire du logement situé au 16 rue André Maginot quitte les lieux au 31 octobre prochain. Une nouvelle location se pose en vue de travaux qui seront prévus par la municipalité issue de l'élection de mars 2026.

L'assemblée souhaite louer dans les mêmes conditions ce logement avec un bail de 3 ans, permettant ainsi de libérer les lieux pour effectuer la réhabilitation de la mairie.

Calendrier/

- 6 décembre 2025 : repas des aînés à Apremont
- 13 décembre 2025 : concert de l'Argonne en Chœur
- 11 janvier 2026 : vœux du Maire
- 17 janvier 2026 : vœux du conseil départemental à Benoite Vaux
- 15 mars 2026 : premier tour des élections municipales

Un tour de table est fait :

M DETANTE souhaite signaler que les spots d'un administré gênent à la nuit tombée, il serait bien de demander à l'habitant de les régler vers son habitation.

De même, il fait part de son étonnement face aux écritures encore présentes sur la voie alors que cela est formellement interdit (écritures réalisées sur voie départementale)

Au sujet de l'église, il serait bon de faire intervenir une entreprise pour raccrocher l'abat-son. Le maire prendra contact avec la société BODET CAMPANAIRE à ce sujet.

M BONTEMPS informe qu'un exploitant ne peut pas récolter ses maïs suite à l'arrêt de circulation du chemin des containers. Le maire répond que l'arrêt sera levé dès que la maison PETITPAS sera rénovée et donc en sécurité.

Information de réfection avec l'agent communal du chemin de Pontou.

Séance levée à 21h30

Le Maire,
Alain JEANNESSON

La secrétaire de séance :
Ghislaine CHARLENT